



Maison de la Laïcité Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°242 septembre 2026

20 septembre
Morlanwelz
sans voiture
Jeux en bois
et restauration



Dans ce numéro

Dimanche 20 septembre : Morlanwelz sans voiture	p. 3
Mercredi 30 septembre à 19 h 30 : Rencontre – débat : Les défis de la laïcité pour la décennie à venir avec T. Gillet	p. 4
Assemblée générale 2026 – membres de l'Organe d'administration	p. 6
Le harcèlement scolaire - Comprendre pour mieux agir	p. 7
Jeudi 17 septembre à 10 h ou à 13 h : atelier d'art floral	p. 10
Lundi 21 septembre à 14 h : atelier d'aquarelle	p. 10
Mardis 8 et 22 septembre à 13 h 30 : après-midi Scrabble	p. 10
Ciné-débat DES RESISTANCES 22ème saison Programme – 2ème semestre 2026	p. 11
Jeudi 10 septembre à 17 h : Le cinéma de minuit : <i>Le Mouchard</i> de John Ford	p. 16
Jeudi 17 septembre à 19 h : Ciné-débat des Résistances <i>Le chant des forêts</i> de V. Munier	p. 14
En finir avec les privilèges religieux d'un autre temps? PAS POUR DEMAIN!	p. 16
Retour sur la grande collecte solidaire de mai	p. 17
« Le masculinisme : une radicalisation progressive » : Une conférence-débat qui répondait à des inquiétudes	p. 18
Parrainages laïques des 9 mai et 27 juin	p. 20
19 juin : repas d'avant vacances - 28 juillet : Les vacances des Lundis du Préau - Deux moments festifs appréciés	p. 21
Lundi 28 septembre à 14 h 15 : Récital de Monik et René	p. 23
Lundi 28 septembre : Les lundis du Préau : à 12 h 30 : repas – à 14 h 15 Récital de guitares et ukulélé	p. 24

Accueil : 064/44 23 26 - Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be N° de compte : BE76 0682 1971 1895

FACEBOOK : - [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](#)

- [Morlanwelz balade laïque](#) (réservé uniquement aux membres)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96 - Mail : yvnicaise41@gmail.com

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget. Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dimanche 20 septembre : Morlanwelz sans voiture

Depuis 11 ans, nous participons !

Depuis 2002, les journées sans voiture font partie d'une initiative plus large appelée « Semaine européenne de la mobilité ».

Un responsable d'Inter-Environnement Wallonie précisait que l'idée initiale était d'organiser cette journée à date fixe, le 22 septembre, quel que soit le jour de la semaine, pour montrer qu'il était possible de changer ses habitudes de mobilité n'importe quel jour, pas seulement le dimanche, jour où les déplacements sont surtout des loisirs. La commune de Morlanwelz y participe depuis 2010.



Cette initiative rend la rue aux habitants, ne fût-ce qu'une journée afin de renforcer la convivialité et de faire connaître les lieux où s'organisent des activités, ce qui est le cas pour notre Maison de la Laïcité.

C'est dans cette optique que, depuis 2015, notre Maison de la Laïcité s'associe à cette journée.

Au programme

- Face à notre maison, afin de participer à l'animation de la Place Albert 1er, nous installerons de **nombreux jeux en bois**.
- **Une exposition** présentant nos activités sera installée.
De 10 à 17 heures, jeunes et moins jeunes pourront ainsi gratuitement découvrir et profiter de ces jeux.

Petite restauration et convivialité

Ce sera aussi l'occasion de prendre l'apéro et/ou de déguster la bière **La Hic Blonde**, brassée pour les Maisons de la Laïcité.

Une petite restauration sera organisée toute la journée :

Potage, croque-monsieur/madame, crêpes sucrées, glaces dame blanche ou brésilienne.

(En cas de pluie, ces activités se dérouleront dans la salle du rez-de-chaussée)

**Nous vous attendons.
Venez nous rendre visite**

MER. 30/09/26
19H30



LES DÉFIS DE LA LAÏCITÉ POUR LA DÉCENNIE À VENIR

RENCONTRE-DÉBAT

avec

Thomas GILLET,

Président du Centre d'Action Laïque



Maison de la Laïcité,
rue A.Warocqué, 124 - La Louvière



064/84 99 74
secretariat@laicite-lalouviere.be

gratuit
Réservez dès maintenant !



EDIT: ARES - CLAS - ZIMMER

Un partenariat de



Avec le soutien de



Les Maisons de la Laïcité de la région du Centre vous invitent à rencontrer Thomas Gillet, le nouveau président du Centre d'action Laïque (CAL), à la Maison de la Laïcité de Louvière

Le 28 mars, Thomas Gillet a été élu à la présidence du Centre d'Action Laïque. Il succède à Véronique De Keyser au terme d'un mandat de six ans.

Dans notre « Courrier Laïque » de mai, nous avons inséré le communiqué du Cal le présentant.

J'y ajoute quelques réflexions personnelles.



Thomas Gillet : nouveau président du Centre d'Action Laïque : les défis d'une nouvelle génération

En accédant à la présidence du CAL, il « hérite » d'une maison aux fondations solides mais confrontée à de nombreuses turbulences que les

actualités actuelles dénombrent à souhait.

La tâche sera lourde : faire vivre un mouvement centenaire dans une Belgique où les repères identitaires et religieux se recomposent.

Le nouveau président revendique un cap clair : rester fidèle aux fondamentaux historiques du mouvement — liberté de conscience, égalité des droits, autonomie individuelle, libre-examen, solidarité — tout en les ancrant dans les débats contemporains. L'exercice est délicat mais combien nécessaire.

Comment défendre une laïcité de combat, héritée des luttes anticléricales du XIXe siècle, sans paraître déconnecté des enjeux actuels : montée des intégrismes religieux, de comportements masculinistes et xénophobes, débats sur la neutralité de l'État, ou encore IVG et fin de vie ?

La laïcité fait face à des projets ou décisions politiques dont les conséquences vont à l'encontre de notre vision de société :

- visites domiciliaires, projets contraires aux droits fondamentaux ;
- interdiction administrative des personnes morales, des sociétés sans personnalité juridique, des associations ou groupements de fait, projet de loi dangereux et inutile ;

- nouveau report de la loi relative à l'IVG visant à l'allongement du délai légal à minimum 18 semaines ;
- réforme de l'enseignement dont certaines mesures n'ont d'autres motivations que les économies budgétaires qui conduiront à fragiliser l'enseignement, en particulier l'enseignement officiel.

Sur ces divers terrains, Thomas Gillet arrive armé. Professeur de morale, formateur à la neutralité, chercheur au Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité, il maîtrise les dossiers philosophiques et pédagogiques mieux que quiconque.

Mais la présidence d'un mouvement de plusieurs milliers de membres exige une capacité à fédérer, à arbitrer, et à porter une parole publique sur des sujets clivants. Sur ces plans, nous pouvons lui faire confiance.

Restons convaincus qu'il parviendra à faire de son âge un atout pour reconnecter le mouvement avec une génération parfois perçue comme éloignée des structures associatives traditionnelles.



Yvan Nicaise

Assemblée générale 2026 – membres de l'Organe d'administration

L'AG du 11 mai a renouvelé les mandats de Laurence Bertrand, Yvan Nicaise et a élu comme nouveaux membres Alain Clara et Daniel Bourlard.

Composition du nouvel organe d'administration

Président : Yvan Nicaise

Secrétaire : Georges Gérard

Trésorier : Francis Gilian

Administrateurs : Alain Clara, Laurence Bertrand, Thierry Bonnechère, Daniel Bourlard, Mimie Lemoine et Jean-Luc Pierrart



Le harcèlement scolaire Comprendre pour mieux agir

Lorsque « Le Courrier Laïque » de septembre sera dans votre boîte aux lettres, la rentrée scolaire concernera des milliers d'enfants et adolescents.

Malheureusement, des situations de harcèlement scolaire seront probablement aussi de la rentrée.

Si la lutte contre ce non-respect de la personnalité est une des préoccupations des enseignants et éducateurs, les répercussions dépassent le milieu scolaire.

Cet article se veut une courte synthèse qui vise à éveiller la vigilance collective - enseignants, parents et tout personne.

Le harcèlement scolaire, longtemps banalisé sous l'étiquette de « chamailleries d'enfants », il est aujourd'hui reconnu comme un phénomène grave, aux conséquences durables sur la santé psychique et physique des jeunes qui le subissent.

En Belgique, on estime qu'un élève sur trois est concerné par le harcèlement scolaire, que ce soit comme victime, auteur ou témoin. Ce chiffre provient d'une enquête de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles, où 16 % des élèves se déclaraient régulièrement victimes. Des données plus récentes (HBSC 2022, Sipes-ULB) nuancent ce constat : environ un élève sur cinq rapporte avoir vécu un épisode de harcèlement sur deux mois, ce qui montre que la mesure du phénomène reste complexe, faute de suivi harmonisé.

Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?

Trois critères le distinguent d'un simple conflit entre élèves :

- **La répétition** : des agressions régulières, sur une période prolongée.
- **L'intentionnalité** : une volonté délibérée de nuire, humilier ou exclure.
- **L'asymétrie de pouvoir** : la victime est en position de faiblesse face à un ou plusieurs agresseurs.
- Un désaccord ponctuel ou une dispute isolée ne constituent donc pas, à eux seuls, du harcèlement.

Les différentes formes qu'il peut prendre

- **Violence verbale** : moqueries, surnoms humiliants, insultes répétées.
- **Violence physique** : coups, bousculades, vols ou dégradations d'affaires.
- **Exclusion sociale** : mise à l'écart délibérée, rumeurs, isolement organisé.
- **Cyberharcèlement** : messages, photos ou vidéos humiliantes diffusés en ligne, qui prolongent l'agression jusqu'au domicile, 24 heures sur 24.

Les signes qui doivent alerter

Un enfant harcelé ne se confie pas toujours spontanément. Certains signaux, surtout combinés, doivent alerter l'entourage :

- Réticence ou refus soudain d'aller à l'école ;
- Baisse des résultats scolaires ;
- Troubles du sommeil ou de l'appétit ;
- Isolement, repli sur soi, perte d'intérêt pour ses activités ;
- Blessures ou affaires abîmées sans explication claire ;
- Usage anxieux ou évitant du téléphone et des réseaux sociaux ;
- Anxiété, irritabilité, tristesse persistante.



Des conséquences qui peuvent être lourdes

Les répercussions dépassent le cadre scolaire : dégradation de l'estime de soi, troubles anxieux, symptômes dépressifs, difficultés de concentration, risque accru de décrochage scolaire. Dans les cas les plus sévères, le harcèlement peut conduire à des idées suicidaires, ce qui impose une prise en charge rapide dès les premiers signaux.

Comment agir ?

Pour les parents

Écouter sans minimiser ni dramatiser, rassurer l'enfant sur le fait qu'il n'est pas responsable, alerter rapidement l'école, et garder des traces (messages, captures d'écran) en cas de cyberharcèlement.

Pour les établissements scolaires

Mettre en place des dispositifs de prévention, former les équipes éducatives, et traiter chaque signalement avec sérieux en protégeant la victime.

Pour les témoins

Le silence renforce le sentiment d'impunité des harceleurs. Signaler la situation à un adulte de confiance est l'une des actions les plus efficaces.

Les instances de contact en Belgique

- **0800 95 580** — « École et Parents » : numéro vert FWB pour parents et élèves (lun-ven, 9h-13h).
- **0800 20 410** — « Assistance école » : ligne dédiée au personnel enseignant.
- **103** — Écoute-Enfants : ligne gratuite pour les moins de 18 ans, 7j/7 de 10h à minuit.
- **107** — Télé-Accueil : écoute gratuite et anonyme, 24h/24, chat disponible en soirée.
- **116 000** — Child Focus : urgences (cyberharcèlement, sextorsion), retrait de contenus en ligne, 24h/24.
- **Structures spécialisées** : Service H (Infor Jeunes Bruxelles), CRIH (Est du Hainaut), Réseau Prévention Harcèlement (RPH), UNIA pour les situations de discrimination.

Au sein de l'école, la direction, le CPMS et la personne référente harcèlement (mentionnée dans le ROI) sont les premiers interlocuteurs. En cas de danger immédiat, la police et les services d'aide aux victimes restent joignables.

Conclusion

Le harcèlement scolaire n'est ni une fatalité ni une simple étape de la croissance. C'est une violence qui laisse des traces, mais qui peut être stoppée dès lors qu'elle est prise au sérieux, identifiée tôt et traitée avec des outils adaptés. La vigilance collective — parents, enseignants, toute personne— et la connaissance des relais existants restent le meilleur rempart contre ce phénomène.

Yvan Nicaise

Sources

- GIRSEF (UCLouvain), enquête sur le harcèlement scolaire en FWB, 2014.
- SIPES-ULB, enquête HBSC « Comportements, bien-être et santé des élèves », 2022.
- RTBF, campagne de sensibilisation HOPE contre le harcèlement scolaire.
- Sites officiels : Fédération Wallonie-Bruxelles, Écoute-Enfants (103), Télé-Accueil (107), Child Focus.

Jeudi 17 septembre à 10h ou à 13h : atelier d'art floral

Nous nous retrouvons en septembre. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Au plaisir de nous retrouver à 10 ou à 13h.

Participation : **18 €**, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 8 octobre.

Marie-Christine Cuchet



Lundi 21 septembre à 14h : atelier d'aquarelle

Les participant.e.s à cet atelier ont continué à se réunir durant les mois de vacances.

Ne parlons donc pas d'une rentrée mais d'une poursuite enthousiaste de cette activité créative.

La participation aux frais est de **6 €**,

Papier et café offerts.

Prochaines dates : 12 et 26 octobre.

Monique Piret



Mardis 8 et 22 septembre à 13h30 : après-midi Scrabble

Pas de vacances pour les passionnés de Scrabble qui se réunissent et partagent leur passion de 13h30 à 16h30.

Les tables se constituent, quel que soit le niveau, chacun y apportant ses connaissances et ses astuces.

L'entrée est gratuite et la consommation est souhaitée.

Prochaines dates : 6 et 20 octobre.

Georges Gérard





Ciné-débat DES RESISTANCES

22^{ème} saison

Programme – 2^{ème} semestre 2026

Trois soirées où nous pourrons, en fin de projection, échanger nos réflexions, nos émotions, nos expériences, notre vécu, avec la participation de Marc vangeenderhuysen, animateur expérimenté du Secteur Education permanente et Jeunesse de Hainaut Culture Tourisme.

Jeudi 17 septembre - 19h

***Le chant des forêts* : de Vincent MUNIER (2025)**

Voir la présentation en page 14

Jeudi 19 novembre – 19h

***En première ligne* de Petra VOLPE. (2025)**

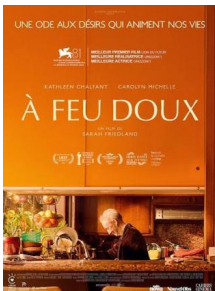


Ce film a représenté la Suisse aux Oscars 2026.

Floria est une infirmière dévouée qui fait face au rythme implacable d'un service hospitalier suisse en sous-effectif. En dépit du manque de moyens, elle tente d'apporter humanité et chaleur à chacun de ses patients. Mais au fil des heures, les demandes de plus en plus pressantes, la situation commence dangereusement à lui échapper.

Jeudi 17 décembre - 19h

***A feu doux* de Sarah Friedland,**



Prix du public au Champs Elysées Film Festival, trois prix à la Mostra de Venise (2024) déjeuner. Alors qu'elle pense poursuivre le rendez-vous galant vers une destination surprise, elle est menée à une résidence médicalisée. Portée par un appétit de vivre insatiable et malgré sa mémoire capricieuse, Ruth s'y réapproprie son âge et ses désirs. Un film merveilleux et rare sur la question du désir et du grand âge, qui bouscule les clichés sur le sujet.



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

LE CINÉMA DE MINUIT



JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 -17:00

PAF : 5€ - ART.27 : 1.25€
INFO : 064/44.23.26

Place Albert 1er, 16A
7140 Morlanwelz

Editeur responsable : M. Yvan Nicaise



LE CINEMA DE MINUIT... A 17 H

Jeudi 10 septembre
« Le mouchard »(1935)
de John Ford

Présentation

Dublin 1922 : "Cyprien Nolan", un colosse irlandais un peu naïf, est exclu de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) pour avoir refusé d'exécuter un homme. Dans la misère. Il rêve d'emmener Katy en Amérique, elle qui est obligée de se prostituer pour vivre. Ne trouvant pas l'argent pour le voyage, il décide alors de dénoncer son meilleur ami recherché par la police afin de toucher la somme promise pour son arrestation.

Parlons du film

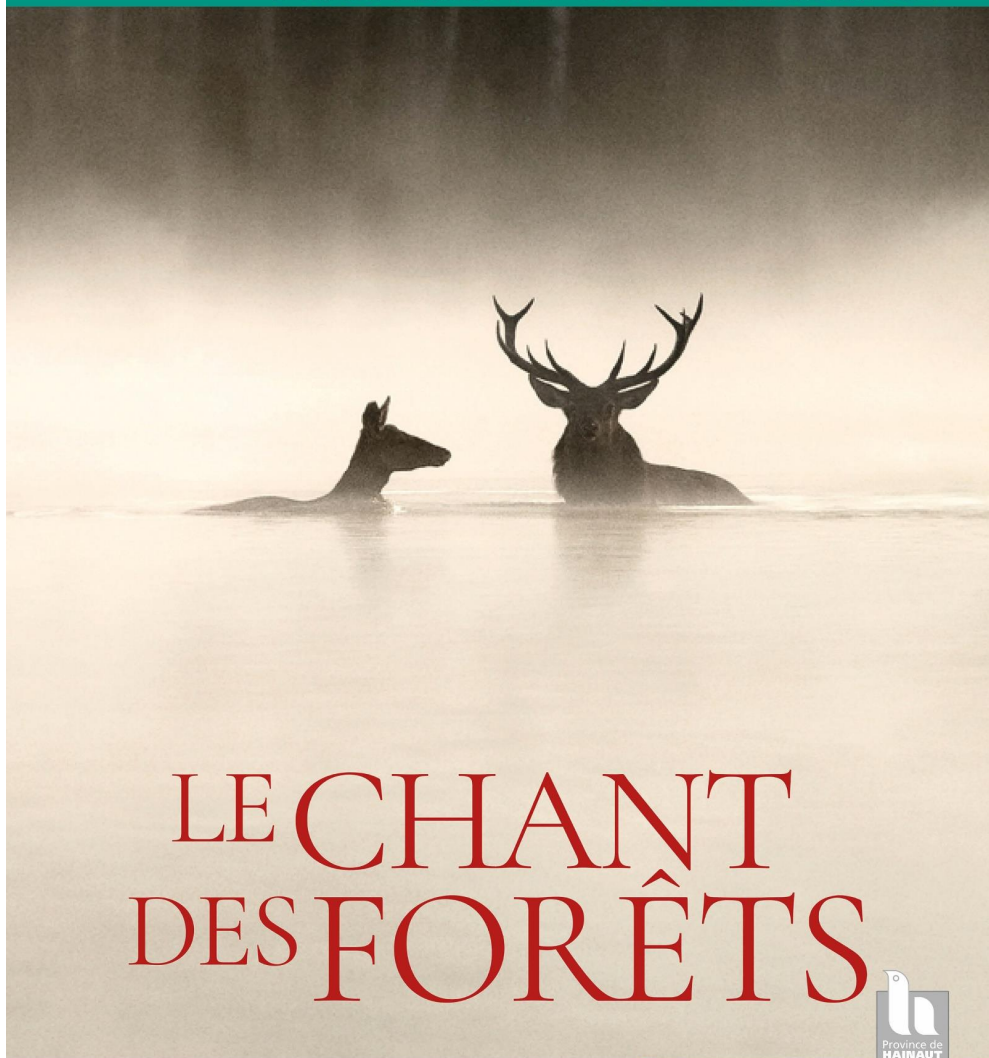


Grand film sur la trahison, la culpabilité et la justice "Le mouchard" est l'une des œuvres les plus personnelles de John Ford. Chaque image est hantée par la présence à la fois massive et fragile de Victor McLaglen, acteur fétiche du cinéaste. "Le Mouchard" a reçu quatre Oscars dont ceux de la meilleure mise en scène et du meilleur acteur.

Ce chef-d'œuvre est né de la contrainte : le studio RKO considérait le projet comme "anti-commercial" et n'a accordé à Ford qu'un budget très limité sur des plateaux vétustes.

Entrée : 5 € - Art27 : 1,25 €

Jean Luc Pierart



LE CHANT DES FORÊTS



JEUDI
17 septembre
19h00

P.A.F: 5€ - Article 27
(1.25€ sur présentation du
ticket disponible au CPAS)
Étudiants: 2€
info: 064.44.23.26

**La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Débat avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Éducation permanente et Jeunesse.

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1^{er}, 16a 7140
Morlanwelz

Exempt de timbre - manifestation culturelle



Maison de la Laïcité
Morlanwelz
Place Albert 1er, 16A -
7140 Morlanwelz

Ciné-débat des Résistances

Jeudi 17 septembre 2026 à 19h00

LE CHANT DES FORÊTS

un film de Vincent Munier

(France, 2025)

Ce film documentaire français suit trois générations d'une même famille : Vincent Munier, son père naturaliste Michel Munier, et son fils Simon. Ensemble, ils s'immergent à l'affût dans le massif des Vosges pour observer la faune sauvage (cerfs, lynx, renards, oiseaux rares). Mais aussi la vie végétale.

César 2026 du meilleur documentaire et du meilleur son, ce film célèbre tout à la fois la beauté, la fragilité de la nature, le changement climatique et une fascination pour le monde sauvage à travers la quête du Grand Tétrás.

Cet oiseau légendaire ayant disparu des Vosges, la famille doit voyager jusqu'en Norvège pour espérer le découvrir.

Ce film est une superbe mise en évidence de la richesse de la transmission intergénérationnelle.

En 2021, ce réalisateur avait réalisé avec Marie Amuguet le documentaire « La Panthère des neiges ».



P.A.F. : 5 € - Article 27- Etudiant 2€
Info Yvan Nicaise : 0478/39.27.96 -
La salle est accessible aux
personnes à mobilité réduite.

La salle est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé.

Ciné-débat organisé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz en collaboration avec Hainaut Culture Tourisme.

En finir avec les privilèges religieux d'un autre temps ? PAS POUR DEMAIN !

La proposition de résolution visant à réaffirmer la séparation entre l'Église et l'État déposée à la Chambre des Représentants par le groupe socialiste (déposée par le député Christophe Lacroix et consorts, DOC 56 0472/001) n'a pas été adoptée.



Depuis sa création, le CAL défend une conception exigeante de la laïcité fondée sur la liberté de conscience, l'égalité de toutes et tous devant la loi et l'autonomie du pouvoir politique à l'égard des prescriptions religieuses. Ces principes constituent un socle indispensable de la

démocratie et de la cohésion sociale dans une société pluraliste.

La proposition de résolution rappelait opportunément que la neutralité de l'État n'est pas une hostilité à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques, mais la condition qui permet à chacune et chacun d'exercer librement ses convictions dans le respect des droits fondamentaux de tous.

Le CAL soutient fermement plusieurs préoccupations exprimées dans ce texte : la nécessité de mettre fin aux survivances protocolaires qui accordent encore aujourd'hui une place privilégiée à des autorités religieuses au sein de l'ordre protocolaire de l'État ;

l'exigence de garantir que les autorités civiles et démocratiquement élues occupent une place conforme à leur rôle dans les institutions ;

la suppression des références fondées sur le droit du sang et les titres nobiliaires dans l'ordre protocolaire ;

la féminisation des fonctions et des intitulés officiels ;

la volonté de renforcer la transparence démocratique des règles protocolaires qui structurent symboliquement les rapports entre institutions ;

la nécessité de clarifier les relations entre pouvoirs publics et les cérémonies religieuses telles que le Te Deum afin de respecter pleinement le principe de neutralité de l'État.

Pour le CAL, ces questions dépassent largement le cadre du protocole. Elles touchent à l'affirmation par notre société de l'égalité entre les citoyens, quelles que soient leurs convictions, ainsi qu'à la capacité des institutions publiques à apparaître comme les garantes de l'intérêt général et non comme les relais d'une conviction particulière.

Communiqué du Centre d'Action Laïque – 2 juin 2026 (extrait)

Retour sur la grande collecte solidaire de mai

En mai dernier, notre Maison de la Laïcité s'est associée à « Morlanwelz Actions Solidaires asbl » pour organiser une vaste collecte solidaire destinée aux familles précarisées, personnes isolées, pensionnés, étudiants et travailleurs en difficulté de l'entité de Morlanwelz.

Face à l'explosion des demandes d'aide et à la saturation des réseaux existants, de nombreuses personnes de Morlanwelz et environs ont répondu massivement à cette action de solidarité.

Les organisateurs ont multiplié les contacts pour récolter des dons auprès des sociétés, pharmacies et associations locales. Plusieurs partenaires ont répondu présents, parmi lesquels BruZelle, contactée via Action et Recherche Culturelles-Centre, qui a fourni des trousse de serviettes hygiéniques, ou encore la famille des Trolls de Fayt-lez-Manage, qui a livré des colis.

Notre Maison de la Laïcité a pleinement pris part à cet élan de solidarité en mettant à disposition ses locaux, son équipe et ses réseaux en permettant à chacun, y compris à celles et ceux parfois eux-mêmes en situation précaire, de s'impliquer concrètement dans le projet.

Bilan : une tonne de produits de première nécessité a été récoltée !

De plus, la recette des entrées de la conférence théâtrale organisée par notre maison « Le monde est moche, la vie est belle » a également été reversée à la cause.

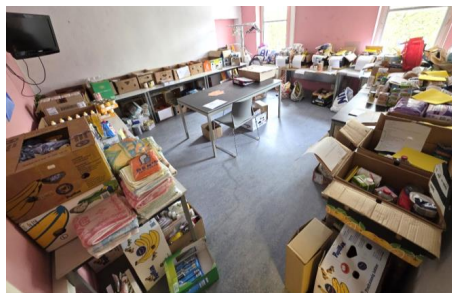
Cette action éphémère n'a pas, pour autant, apporté une réponse à toutes des situations dramatiques que rencontrent des milliers de personnes au sein de notre société.

Face à une société qui devient de plus en plus inégalitaire, seul un changement radical des orientations économiques, politiques, voire sociologiques rendra ce monde universellement plus humain.

A chaque citoyen d'en avoir conscience et d'être acteur du devenir de notre société.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle mobilisation !





« Le masculinisme : une radicalisation progressive » Une conférence-débat qui répondait à des inquiétudes

Cette conférence s'est déroulée sous forme d'un entretien entre notre président Yvan Nicaise et nos deux invitées : Lilas Rigaux et Olag Zrihen.

Un court historique des origines du masculinisme et de l'évolution du mouvement depuis les années 1990 fut suivi d'une clarification des frontières entre sexisme, misogynie et masculinisme. Les questions ont ensuite abordé les ressorts psychologiques du phénomène : une identité masculine et une virilité perçue comme menacées et la diffusion de ces visions en ligne : réseaux sociaux, forums, influenceurs et « manosphère ».

Plusieurs éléments statistiques et explicatifs ont été mis en évidence afin de démontrer une radicalisation inquiétante qui progresse et séduit un public de plus en plus jeune.

L'évolution du mouvement des tradwives, ces femmes qui revendiquent fièrement un retour au foyer, à la soumission conjugale et une féminité stéréotypée souligne cette vision rétrograde du féminisme.

Le débat a abordé également les liens entre masculinisme et extrême droite, avant de se tourner vers les réponses possibles : le cadre juridique existant en Belgique et dans l'Union européenne, les obstacles à la régulation des contenus en ligne, et les leviers d'action à mobiliser — éducation, école, réseaux sociaux, soutien aux victimes et législation.

Cet entretien s'est poursuivi par de nombreuses questions et réflexions d'un public particulièrement réceptif à ces réalités.
 Cette soirée a témoigné de l'envie collective de continuer d'aborder, dans notre Maison de la Laïcité, des thèmes qui interpellent, qui demandent une meilleure compréhension s'appuyant sur des réponses qui aident à défendre nos valeurs démocratiques.
 La Maison de la Laïcité remercie chaleureusement l'ensemble des participant·es pour leur présence et leur engagement dans ce débat essentiel.

Yvan Nicaise





Parrainages laïques des 9 mai et 27 juin



Le 9 mai, nous avons célébré le parrainage laïque de Valentin Sablon dont les parents sont Madame Gwenaëlle Delespesse et Monsieur Adrien Sablon.

Madame Céline Lebrun et Monsieur Jonathan Bouillon, pressentis comme marraine et parrain de Valentin, se sont solennellement engagés à se conformer aux devoirs qu'implique le parrainage

laïque et de prendre sous leur protection Valentin si l'un ou l'autre parent était empêché par le destin de remplir jusqu'au bout leur mission.



Le 27 juin, nous avons célébré le parrainage laïque de Tobias Vandermeulen dont les parents sont Madame Alyssa Verlinden et Monsieur Andrew Vandermeulen.

Mesdames Jessica Vandermeulen et Clara Carpiou, pressentis comme marraine et parrain de Valentin,

se sont solennellement engagés à se conformer aux devoirs qu'implique le parrainage laïque et de prendre sous leur protection Valentin si l'un ou l'autre parent était empêché par le destin de remplir jusqu'au bout leur mission.

19 juin : repas d'avant vacances - 28 juillet : Les vacances des Lundis du Préau - Deux moments festifs appréciés

Ces deux repas clôturent un premier semestre d'une année intense et variée.

19 juin : le menu préparé par les bénévoles que sont Monique et Annik en cuisine et Dominique et Yvan aux mises en bouche, fromages et dessert, était digne d'une table d'un bon restaurant. Il fut agrémenté de nombreux lots de tombola. Une excellente ambiance malgré la coupure totale d'eau.





27 juillet : la paella mixte du traiteur fut d'une qualité dont certains restos espagnols n'auraient pas à rougir.

Quant à l'animation, Mimie, Dominique et Yvan se sont surpassés. Ils nous ont fait vivre une ambiance où réflexions, observations, découvertes, chansons, sketch fantaisiste et déjanté dont le seul objectif était le rire et la convivialité.

Quelques photos illustrent ces deux journées, mais sur notre Facebook « Morlanwelz Balade laïque » réservé à nos membres, vous trouverez de nombreuses photos à votre intention.

Yvan Nicaise



« Les lundis du préau » du 28 septembre - 14h15
Récital de Monik et René « Guitares et Ukulélé »



Nous aurons le plaisir d'accueillir Monik (Vandeleyden) et René (Roufosse), un duo musical bien sympathique, pour un moment musical de détente et d'écoute.
Ce duo se présente à travers ce petit texte qu'ils nous ont envoyé.

« La musique, c'est le partage, la joie, l'entrain, le rythme qui alterne avec la nostalgie de musiques anciennes et des chansons... Du jazz à la chansonnette comme dans notre chaîne Radio Valduc sur YouTube.

Le temps d'une écoute et les soucis s'envolent.

Proposition offerte par Monik et René sur le temps d'un après-midi... avec leurs guitares et "ukulélé".

PAF : 5 € goûter et café compris.



A vos agendas : nos activités d'octobre 2026
(Hors activités permanentes)

Vendredi 16 octobre - 20h00

24^{ème} soirée jazz-session

avec les musiciens de base du spectacle « Monk »

Lundi 19 octobre : « Les Lundis du Préau »

12h30 : repas

14h15 : Activité à déterminer.

28 septembre « Les Lundis du Préau »
12h30 : Repas mensuel
14h15 : Récital « Monik et René »
Récital de guitares et « ukulélé »

- Pour cette journée de détente, rappelons que chacun a le choix, soit :
- De participer au repas convivial : **20 €**
- de participer à l'**activité de l'après-midi** qui comprend toujours le goûter : **5 €**
- ou de participer au repas et à l'activité (goûter compris) : **25 €**

La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.



Au menu

Veau Marengo

Purée

Dessert – Café

20 €

Réservation indispensable du repas et/ou de l'activité (comprenant le goûter) au plus tard le **mercredi 23 septembre inclus** par téléphone au 064/442326 et **confirmation par paiement** au compte n° BE76 0682 1971 1895 de l'asbl Maison de la Laïcité-Morlanwelz.

Mentionner « Préau septembre - nom et nombre de personnes ».

Editeur responsable : Yvan Nicaise
Mise en page : Dominique Patte
Couverture : Naomi De Smedt (FDML)